



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 43795

## Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les bactéries résistantes aux antibiotiques. L'utilisation massive et bien souvent irraisonnée des antibiotiques, chez l'homme comme chez l'animal, a conduit à l'apparition accélérée de bactéries résistantes aux antibiotiques. Combinée à la raréfaction des nouveaux antibiotiques mis sur le marché ces dernières années, cette augmentation des résistances bactériennes à l'échelle mondiale représente une menace majeure pour la santé publique. L'apparition de bactéries multi-résistantes (BMR) insensibles à la plupart, voire à tous les antibiotiques disponibles, fait craindre un retour à l'ère pré-antibiotiques. Le coût humain (amputation, décès) et économique des infections à BMR ne cesse de croître. La situation sanitaire actuelle appelle au renforcement des mesures visant à diminuer la consommation d'antibiotiques et à développer de nouvelles stratégies anti-infectieuses. Le Centre d'analyse stratégique propose de « promouvoir la coordination par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) d'un réseau mondial de surveillance et d'alerte des bactéries multi-résistantes ». Aussi, souhaite-t-elle connaître quelles sont ses intentions suite à cette proposition.

## Texte de la réponse

Le terme « multi-résistance » est utilisé lorsqu'une souche bactérienne est résistante à plusieurs antimicrobiens ou classes d'antimicrobiens différents. Ce type de résistance fait peser une menace sur l'efficacité des antibiotiques et est susceptible d'aboutir à terme à des impasses thérapeutiques. De plus, aujourd'hui, les voyages sont un risque supplémentaire de dissémination des bactéries multi-résistantes. En Europe, la résistance aux antimicrobiens fait l'objet d'une surveillance coordonnée par l'European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC) par le biais du réseau européen de surveillance de la résistance (EARS-Net), créé en 1988. L'organisation mondiale de la santé (OMS) a adopté en septembre 2011 le plan d'action stratégique européen sur la résistance aux antibiotiques en tant que cadre stratégique intersectoriel dans la région européenne pour la mise en œuvre de la stratégie mondiale OMS pour la maîtrise de la résistance aux antimicrobiens. En septembre 2013, l'OMS a mis en place le Strategic and Technical Advisory Group qui a pour rôle de conseiller le directeur général sur les activités et stratégies à mettre en œuvre dans la lutte contre l'antibiorésistance. À terme, les systèmes mis en œuvre par l'ECDC et l'OMS pourront constituer un réseau mondial de surveillance et d'alerte des bactéries multi-résistantes : l'OMS se focalise sur les pays non européens et l'articulation entre l'ECDC et l'OMS sur le sujet de la résistance bactérienne aux antibiotiques est régulière. La lutte contre l'antibiorésistance est une préoccupation majeure du Gouvernement français. La première réunion du comité interministériel pour la santé (CIS) sera ainsi consacrée à l'antibiorésistance ; elle se tiendra d'ici l'automne 2016. Une stratégie interministérielle pour la lutte contre l'antibiorésistance sera présentée fin 2016 et favorisera une approche transversale en santé humaine, animale et environnementale. Le ministère de la santé a également demandé à la Commission Européenne de créer un groupe de travail pour faire des propositions sur la future stratégie européenne contre la Résistance antimicrobienne (2017-2022), et à ce que les programmes de surveillance des résistances antimicrobiennes en population soit harmonisés au niveau européen.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription** : Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 43795

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire** : Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [26 novembre 2013](#), page 12215

**Réponse publiée au JO le** : [12 juillet 2016](#), page 6571